

a Province de Luxembourg: prévenez le 112 avant d'allumer les grands feux

Pour éviter des courses inutiles aux pompiers, mieux vaut prévenir le 112, juste avant d'allumer son grand feu. Le commandant des pompiers rappelle ici les règles élémentaires de sécurité.

Interview: Philippe Carrozza

Publié le 01-02-2023 à 16h00 - Mis à jour le 01-02-2023 à 16h01



Les supergrands feux, comme ici à Vance, ne posent pas de soucis aux pompiers. Les problèmes viennent en général des plus petits. ©ÉdA - 502028105098

Les jours rallongent. La saison des grands feux dans nos villages est imminente. Après parfois deux ou trois ans d'interruption en raison de la crise sanitaire, il est bon de rappeler quelques conseils de base et même d'informer les organisateurs sur les mesures à prendre pour que tout se passe pour le mieux en cette année de réelle reprise.

Le commandant Stéphane Thiry, patron de la zone de Secours Luxembourg, explique par exemple, que chaque année, les pompiers sont obligés d'intervenir pour éteindre des débuts d'incendie ou éviter que les flammes se répandent parce que les organisateurs n'avaient pas pensé à tout.

Le point.

«Interdit d'allumer avec de l'essence ou tout autre produit inflammable»

Commandant Thiry, quelle est la première règle à suivre ?

Tout doit commencer par une déclaration à la commune. Sans autorisation de celle-ci, pas de grand feu. C'est non négociable.

À partir de là, si les autorités estiment que l'endroit est propice et qu'il n'y a aucun risque, elles ne demanderont pas notre avis.

Par contre, s'il y a le moindre doute sur l'endroit ou l'ampleur du bûcher, là, un bourgmestre peut demander ce qu'on en pense, voire même solliciter un contrôle sur place de notre part avant l'allumage.

Quelles sont les mesures incontournables que doit prendre un organisateur ?

Un grand feu, c'est une tour qui va brûler et donc s'effondrer. Impossible de prévoir de quel côté cela penchera. Il faut alors aménager absolument un périmètre de sécurité et pas seulement le marquer au sol, il faut des barrières Nadar et de la rubalise.

En général quel est le périmètre à prévoir ?

La règle, c'est 1,5 fois la hauteur du bûcher. S'il culmine à 7 mètres, le périmètre de sécurité sera de 10 mètres. Mais ce n'est pas tout. Qui dit grand feu, dit buvette. Il faut donc marquer la zone de fréquentation du public par des barrières Nadar pour absolument séparer les gens de la zone de danger.

Il faut aussi prévoir un moyen d'extinction.

Autre chose primordiale: il faut éviter d'allumer le feu avec un adjuvant comme de l'essence ou tout autre produit inflammable. Pour démarrer le bûcher, il suffit de creuser une petite cavité et d'utiliser du petit bois qui va prendre petit à petit.

Même s'il pleut et que les fagots sont humides ?

Alors, il faut se débrouiller, mais pas avec des produits inflammables, je le répète. Par contre, puisqu'on parle de météo, il est interdit de bouter le feu si le vent souffle fort. Chaque année on reçoit des appels d'urgence parce que des flammèches s'envolent sur la zone réservée au public ou bien retombent sur la tente de la buvette qui commence à prendre feu !

Peut-on requérir la présence des pompiers sur place, pour faire face à ce type de problème, par exemple ?

Non. En aucun cas les pompiers ne se substituent à une mauvaise organisation. C'est celui qui a planifié le grand feu qui doit assurer la sécurité des lieux. Maintenant, si cela dégénère, c'est notre job d'intervenir.

Toutefois, je conseillerais à tous les organisateurs d'appeler le 112, juste avant l'allumage pour prévenir les services de ce qui se passe.

Pour quelle raison ?

Pour ne pas que ce même 112 soit appelé par un passant bien intentionné mais qui, voyant au loin des flammes dans la nuit depuis une route par exemple, n'appelle les secours pour signaler un incendie ! Si le 112 sait qu'il y a un grand feu, il n'enverra pas de service.

Cela peut paraître comique comme situation, non ?

Ça l'est moins quand on sait que chaque année, le tiers de l'effectif de garde – et c'est très compliqué d'avoir du personnel en soirée et le week-end de surcroît dans notre province -, sort pour des courses inutiles parce qu'il ignorait qu'il y avait un grand feu à tel ou tel endroit.

S'il nous arrive un appel pour une réelle urgence entre-temps, qu'on a besoin d'une ambulance et qu'il n'y a pas le personnel suffisant pour remplir la mission parce qu'il est sur un incendie fictif, on risque de perdre un temps précieux, parfois vital.

"Ce sont les grands feux plus petits qui nous causent des problèmes"

Copyright © Editions de L'Avenir Presse SRL | Ce site est protégé par le droit d'auteur / route de Hannut 38 5004 Namur | Tel 081 24 88 11 | N° d'entreprise BE 0756 583 667

ciM internet